



MINISTÈRE DE  
L'ENVIRONNEMENT,  
DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET NOUVELLE ÉCONOMIE  
DU CLIMAT



UK International  
Development  
Partnership | Progress | Prosperity



Tenure Facility  
Living Forests. Thriving Communities



**TERMES DE REFERENCE (TDR) DE RECRUTEMENT D'UNE  
EQUIPE DE DEUX CONSULTANTS (SENIOR ET JUNIOR)  
POUR L'EVALUATION DE LA PHASE EXPERIMENTALE  
DE LA STRATEGIE NATIONALE RELATIVE A LA  
FORESTERIE COMMUNAUTAIRE EN RDC.**

**Avril 2026**

## I. Contexte et justification

Le processus de foresterie communautaire comme étant l'un des piliers majeurs de gestion durable des forêts tropicales en RDC, permet aux communautés locales et peuples autochtones pygmées de gérer durablement leurs forêts à travers les concessions forestières des communautés locales.

La Stratégie Nationale Relative à la Foresterie Communautaire (SNFC)<sup>1</sup> entant que document de référence pour la mise en œuvre de celle-ci, a été élaborée en vue de s'assurer que le développement du processus soit conduit de manière harmonieuse et coordonnée sur l'ensemble du territoire national, conformément aux mesures d'application relatives à la Foresterie communautaire de la loi n°011/2002 du 29 Août 2002 portant code Forestier<sup>2</sup>.

En effet, portée par l'arrêté ministériel n°018/CAB/MIN/EDD/AAN/TNT/SAA/2018 du 12 mars 2018, la stratégie s'est appuyée sur quinze ans avec obligation impérative d'une évaluation sur les cinq premières années (2018-2023) de sorte à capitaliser les leçons pertinentes devant conduire à des éventuelles révisions du cadre juridique, institutionnel et opérationnel mis en place.

Au bout des cinq années de la mise en œuvre de la stratégie, les divergences d'approche entre les différents acteurs n'ont pas permis que soit réalisée l'évaluation de la phase expérimentale de la stratégie nationale relative à la foresterie communautaire. Il a fallu l'implication de l'administration en charge des forêts pour que les différentes parties prenantes décident finalement de s'engager à une évaluation indépendante de la phase expérimentale de la SNFC.

Ainsi donc, afin d'appuyer les activités liées à la dite évaluation, un accord de subvention a été conclu entre l'Institut Forestier Européen (EFI) grâce au fonds FCDO et le Centre d'Appui à la Gestion Durable des Forêts Tropicales (CAGDFT), dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Evaluation du processus de foresterie communautaire en RDC ».

---

1. Cette stratégie a été consacrée par l'arrêté ministériel n°018/CAB/MIN/EDD/AAN/TNT/SAA/2018 portant adoption de la Stratégie Nationale relative à la Foresterie Communautaire

<sup>2</sup> Il s'agit des mesures d'application suivantes : Décret n°14/018 du 02 Août 2014 fixant les modalités d'attribution des Concessions Forestières aux Communautés locales (CFCL) ; Arrêté Ministériel n°025 du 09 Février 2016 portant dispositions spécifiques relatives à la gestion et à l'exploitation de la concession forestière de la Communauté locale ; Arrêté ministériel n°067/CAB/MIN/EDD/MBL/SAA/2018 du 28 Août 2018 portant création, composition et fonctionnement du Comité de pilotage de la Stratégie Nationale Relative à la Foresterie Communautaire (SNFC) en RDC Arrêté ministériel 073/CAB/MIN/DD/AAN/KTT/SAA/2018 du 12 novembre 2018 portant publication des outils de mise en œuvre de la foresterie communautaire en RDC

Ce projet bénéficie également d'un co-financement de Tenure Facility.

La mise en œuvre des activités de ce projet placé sous la tutelle du Secrétariat Général à l'Environnement, Développement durable et Nouvelle Economie (SG/MEDD-NEC) à travers la Division Foresterie Communautaire (DFC) de la Direction de la Gestion Forestière (DGF) justifie le recrutement d'une équipe de deux consultants (Senior et junior) pour procéder à une évaluation indépendante de la stratégie.

## **2. Objectifs de l'évaluation indépendante**

L'évaluation indépendante a pour objectif général de tirer les enseignements de la phase expérimentale de la Stratégie Nationale relative à la Foresterie Communautaire (SNFC), afin d'orienter une mise en œuvre harmonieuse et plus efficace de la Foresterie Communautaire (FC) en République Démocratique du Congo.

De manière spécifique, il s'agira de (d'):

- Évaluer la performance : Examiner les résultats obtenus à ce jour au regard des objectifs fixés par la Stratégie ;
- Analyser les impacts : Mesurer les effets déjà perceptibles de la FC sur la préservation des forêts et de la biodiversité, ainsi que sur les droits et le bien-être des Communautés Locales et des Peuples Autochtones Pygmées (CL&PAp) ;
- Pérenniser le suivi : Proposer une méthodologie objective pour la mesure systématique de ces impacts à l'avenir ;
- Identifier les obstacles : Analyser les principaux défis et contraintes rencontrés par la FC et suggérer des alternatives concrètes pour les surmonter ;
- Orienter l'action future : Formuler des recommandations pratiques pour l'adaptation de la stratégie, visant à renforcer durablement l'amélioration des conditions de vie des communautés locales et des peuples autochtones pygmées.

## **3. Portée de l'évaluation**

La portée de la présente évaluation s'articule autour de trois dimensions principales: temporelle, géographique et institutionnelle.

1. Portée temporelle (Période de référence): L'évaluation se concentre prioritairement sur l'intégralité de la phase expérimentale de la Stratégie Nationale de la Foresterie Communautaire (SNFC), couvrant la période 2018-2023. Elle analysera les effets obtenus à ce jour au regard de la vision stratégique et des impacts escomptés. L'analyse

s'étendra toutefois jusqu'en 2025 afin d'intégrer les données et dynamiques les plus récentes.

2. Couverture géographique: L'exercice concerne l'ensemble du territoire de la République Démocratique du Congo, avec un accent particulier sur les sites pilotes situés dans les quatre provinces suivantes: l'Équateur, la Tshopo, le Haut-Katanga et le Kwango.
3. Portée institutionnelle (Parties prenantes): L'évaluation examinera les interventions d'une pluralité d'acteurs, notamment: a) les autorités publiques: Services étatiques aux niveaux national, provincial et local; b) les partenaires opérationnels: ONG d'accompagnement et partenaires techniques; c) les contributeurs financiers: Bailleurs de fonds; d) le secteur privé; e) les bénéficiaires directs: Communautés attributaires de Concessions Forestières de Communautés Locales (CFCL).

#### 4. Champs et thématiques de l'évaluation

L'évaluation de la foresterie communautaire s'articulera autour des deux grandes étapes du cycle de vie des concessions des communautés locales : (i) la phase de demande et attribution et (ii) la phase de gestion et d'exploitation.

##### A). Analyse de la phase de demande et attribution

L'évaluation examinera les piliers stratégiques suivants :

- Vision et appropriation de la Foresterie Communautaire (FC) :
  - Niveau d'appropriation de la vision et des principes fondamentaux par les parties prenantes.
  - Effectivité de la sécurisation des droits des Communautés Locales et Peuples Autochtones (CLPA) et évaluation de leur degré d'autonomie.
  - Identification des freins à l'autonomisation et analyse des disparités selon les contextes locaux en RDC.
- Cadre légal et réglementaire :
  - Conformité des procédures d'attribution aux textes en vigueur.
  - Adéquation du cadre normatif avec les réalités du terrain.
  - Maintien de l'inclusion, la cohésion sociale et la prévention des risques d'accaparement des terres.
- Institutionnalisation et gouvernance :

- Capacité opérationnelle et indépendance des institutions (centrales et décentralisées).
- Effectivité de la décentralisation du processus d'attribution et qualité de la supervision au niveau national.
- Synergies intersectorielles :
  - Niveau de coordination avec les secteurs connexes (foncier, agriculture, aménagement du territoire, etc.) pour une action gouvernementale cohérente.
- Méthodes d'accompagnement des communautés :
  - Pertinence des approches au regard du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP).
  - Promotion de la participation inclusive (femmes, PAp) et transparence de la gestion.
- B) Analyse de la phase de gestion et d'exploitation

L'évaluation se concentrera sur l'opérationnalisation des concessions à travers :

- Le suivi des piliers transversaux : Analyse de la vision, des procédures, de l'institutionnalisation et des méthodes d'accompagnement spécifiques à la gestion courante.
- L'évaluation des impacts
- Gouvernance et cohésion sociale au sein des communautés.
- Développement socio-économique des CL & PAp.
- Préservation environnementale (maintien du couvert forestier et protection de la biodiversité).

#### C). Critères d'évaluation

L'équipe d'experts d'évaluation portera un jugement structuré sur la mise en œuvre de la SNFC en s'appuyant sur les critères standards suivants :

- Pertinence et Cohérence ;
- Efficacité et Efficience ;
- Impact et Durabilité ;
- Participation et Inclusion.

Enfin, l'analyse se penchera sur les questions ci-après :

#### I. Cohésion sociale

Dans quelle mesure la vision et les principes fondamentaux de la SNFC sont-ils effectivement appropriés par l'ensemble des parties prenantes? Cette appropriation contribue-t-elle à renforcer la cohésion entre communautés locales et populations autochtones (CL/PAp)?

La mise en œuvre de la SNFC permet-elle une meilleure sécurisation des droits des CL/PAp, et cela réduit-il les tensions intercommunautaires?

Quelles disparités d'application de la SNFC observe-t-on selon les contextes locaux en RDC, et comment affectent-elles la cohésion sociale à l'échelle des territoires?

## 2. Durabilité

Quel est le niveau d'autonomie réelle des CL/PAP dans la gestion de leur forêt communautaire (CFCL) au regard des objectifs de durabilité de la SNFC?

Quels sont les principaux freins à l'autonomisation des communautés dans une perspective durable?

Les synergies entre la FC et les secteurs connexes (foncier, agriculture, aménagement du territoire) sont-elles optimales pour assurer une gestion durable et coordonnée des ressources forestières?

## 3. Efficacité

Les procédures d'attribution des CFCL prévues par la SNFC et les textes en vigueur sont-elles effectivement respectées? Sont-elles conçues de manière efficace pour prévenir les risques d'accaparement des terres?

Les mécanismes de demande et d'attribution favorisent-ils un accès équitable au plus grand nombre de communautés, tout en garantissant l'efficacité administrative?

Les institutions centrales et décentralisées disposent-elles des moyens nécessaires pour assumer efficacement leurs fonctions en toute indépendance dans le cadre de la FC?

## 5. Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation reposera sur une approche mixte, combinant des analyses qualitatives et quantitatives. La démarche méthodologique s'articulera autour des axes principaux ci-après : la revue documentaire, les entretiens avec les parties prenantes et les missions de collecte de données sur le terrain. Ces activités seront précédées d'abord par un atelier de cadrage ou de validation de la méthodologie présentées par les consultants.

Par la suite, après les missions de terrain, le rapport de l'évaluation sera présenté au cours d'un atelier pour enrichissement suivi d'un atelier de validation des résultats définitifs.

### a. Revue documentaire

La revue documentaire sera menée de manière transversale (avant, pendant et après les missions de terrain). Elle consistera en la collecte et l'analyse systématique d'informations chiffrées et de données qualitatives issues des rapports d'activités, des textes réglementaires et des documents stratégiques de la FC.

#### b. Entretiens et consultations des parties prenantes

Afin de garantir une vision représentative, les consultations se dérouleront selon deux modalités :

Missions de terrain : des entretiens directs seront organisés dans les sites pilotes des quatre provinces ciblées (Équateur, Tshopo, Haut-Katanga et Kwango).

Consultations à distance : des entretiens par visioconférence ou appels téléphoniques seront prévus avec les acteurs basés dans les zones non couvertes par les missions de terrain.

L'échantillonnage des acteurs consultés inclura : les Communautés Locales et les Peuples Autochtones pygmées (CL&PAp) ; les services techniques de l'administration forestière (niveaux national et provincial) ; les organisations de la société civile (OSC), avec une attention particulière portée à la participation inclusive des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables, Les partenaires techniques et financiers (PTF).

La collecte de ces informations visera spécifiquement à identifier les écarts entre le cadre réglementaire de la foresterie communautaire et les pratiques observées sur le terrain.

L'équipe de consultants procédera à une analyse approfondie des forces, faiblesses, opportunités et obstacles (FFOM/SWOT).

Pour garantir la fiabilité et l'objectivité des conclusions, une triangulation systématique des données provenant de différentes sources sera opérée à chaque étape du processus

#### C. Ateliers de présentation et validation des résultats de l'évaluation

Les informations obtenues à travers les étapes ci-dessus seront présentées, enrichies puis validées au cours de deux ateliers organisés au niveau national.

## 6. Livrables de l'évaluation

L'équipe de consultants est tenue de produire les livrables suivants, selon l'échéancier à convenir :

- Le rapport de démarrage : Ce document doit détailler l'approche méthodologique affinée, le plan de travail chronologique (chronogramme), ainsi que la cartographie des cibles et acteurs clés identifiés pour les entretiens.
- Le rapport provisoire d'évaluation : il présentera les analyses préliminaires issues de la collecte de données. Il devra formuler des propositions d'actions concrètes, en parfaite cohérence avec les orientations des présents Termes de Référence (TDR) et l'approche validée par les parties prenantes lors de l'atelier de cadrage.

- Le rapport définitif d'évaluation : Ce document final intégrera les observations et commentaires pertinents formulés par les parties prenantes sur la version provisoire. Il constituera le document de référence pour l'orientation future de la SNFC.
- Une présentation PowerPoint des résultats de l'étude.

## 7. Profil de l'équipe des consultants

Les prestations seront assurées par un **binôme d'experts** composé d'un(e) **Consultant(e) Senior** et d'un(e) **Consultant(e) Junior**. L'équipe devra justifier des qualifications et compétences suivantes :

### A. Qualifications requises

- Formation académique : Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Licence, Master ou équivalent) en droit, foresterie, environnement, gestion des ressources naturelles, sciences sociales, développement rural, économie ou agroforesterie.
- Expérience sectorielle : Justifier d'une expérience minimale de cinq (5) ans dans le secteur de la foresterie communautaire.
- Expertise en Suivi et Évaluation (S&E) : Posséder une expérience pratique confirmée dans la conduite de programmes d'évaluation ou de recherche primaire (gestion des ressources naturelles, régime foncier, droits des CLPA, moyens de subsistance ruraux).
- Maîtrise méthodologique : Démontrer une parfaite maîtrise des outils de collecte de données (enquêtes quantitatives et qualitatives, entretiens semi-directifs, focus groups, etc.).
- Connaissances juridiques : Avoir une excellente maîtrise du cadre juridique relatif aux forêts y compris de la Stratégie Nationale de la Foresterie Communautaire (SNFC).
- Réseautage professionnel : Justifier d'une expérience de collaboration avec l'administration publique et les acteurs clés du secteur forestier.
- Atout géographique : Une expérience préalable d'évaluation dans un pays du Bassin du Congo constitue un avantage significatif.

### B. Compétences et aptitudes

- Capacités techniques : Excellentes capacités d'organisation, de rédaction de rapports complexes et de facilitation d'ateliers ou de réunions de haut niveau.
- Communication adaptée : Aptitude à vulgariser des informations techniques complexes pour les rendre accessibles à des publics variés (communautés locales, autorités, partenaires).
  - Compétences linguistiques : maîtrise parfaite du français (obligatoire) ; la connaissance des langues nationales de la RDC et/ou de l'anglais est un atout majeur.

- **Savoir-être :** Capacité démontrée à travailler sous pression et à respecter rigoureusement les échéances contractuelles.

## 8. Calendrier et durée de la mission

Les prestations se dérouleront entre juin et septembre 2026. Le volume de travail estimé est réparti comme suit :

Consultant (e) Senior: 20 jours calendaires.

Consultant (e) Junior: 17 jours calendaires.

## 9. Modalités de soumission et évaluation des offres

### A. Constitution du dossier de candidature

Les candidats doivent postuler en binôme (Senior et Junior) en soumettant un dossier unique comprenant :

Les Curriculum Vitae (CV) détaillés mettant en évidence les expériences pertinentes ;

Une lettre de motivation commune ou individuelle exposant synthétiquement l'approche méthodologique envisagée;

Une offre financière précisant le taux journalier par consultant.

### B. Modalités de transmission

Le dossier complet du binôme doit être compilé dans un seul fichier au format PDF.

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard **le 21 mai 2026** par courrier électronique aux adresses ci-après: [sgedd@medd.gouv.cd](mailto:sgedd@medd.gouv.cd), [cagdft19@gmail.com](mailto:cagdft19@gmail.com) avec copie obligatoire à [apmutombokal17@gmail.com](mailto:apmutombokal17@gmail.com) et [bemboleedgar@gmail.com](mailto:bemboleedgar@gmail.com)

L'objet de l'e-mail devra impérativement porter la mention suivante: « **Évaluation SNFC - Candidatures consultants** ».

### C. Processus de sélection

L'évaluation des offres sera confiée à un comité de sélection paritaire composé de représentants de:

- L'Administration forestière ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- Le CAGDFT.

Le comité se réserve le droit d'inviter des observateurs indépendants issus de la société civile pour garantir la transparence du processus.

Les propositions soumises seront évaluées sur la base de critères techniques. Ces critères seront basés sur les termes de référence et se référeront à la proposition technique soumise par les consultants. L'évaluation sera basée sur les éléments ci-dessous :

**Critère 1. Expertise et expérience techniques (50 %)**

Expérience en matière d'évaluation, de systèmes de gouvernance forestière, consultation des communautés locales et peuples autochtones pygmées, les acteurs étatiques et de la société civile environnementale et de connaissance de la société civile en RDC.

**Critère 2. Méthodologie proposée (30 %)**

Qualité de l'approche, faisabilité, clarté de la stratégie de collecte de données, composition de l'équipe.

**Critère 3. Rapport qualité-prix et faisabilité pratique (20 %)**

Plan de travail réaliste, budget, disponibilités et compétences linguistiques.

Fait à Kinshasa, le 06 MAY 2026

**Pascaline MBANGU KIKUMBI**

  
Secrétaire Générale